

Rés
a
Mon
be



04083771

Déposé au Greffe du Tribunal
de Commerce de Molenbeek-Saint-Jean
le 27 MAI 2004
le Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/06/2004- Annexes du Moniteur belge

Denomination : **BATIMIX**

Forme juridique : société anonyme

Siege : rue Jean Mottin, 18 à 4280 Hannut

N° d'entreprise : 0465.538 236

Objet de l'acte : **Modification des statuts : extension de l'objet social- conversion du capital en euros - transfert du siège social - nomination**

D'un acte reçu par nous, Renaud GREGOIRE, notaire associé de la société de notaires "Denis Grégoire & Renaud Grégoire, notaires associés", société civile à forme de SPRL, dont le siège est établi à Moha, rue de Bas-Oha, n°252 A, le 13 mai 2004, enregistré à Huy II, le 17 mai 2004, volume 175, folio 10, case 5, 4 rôles 0 renvoi, reçu 25 euros, étant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "BATIMIX", il résulte que.

- Après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration sur l'extension proposée de l'objet social auxquels est joint un état résumant la situation active et passive arrêté au 20 avril 2004, à l'unanimité, l'assemblée a décidé d'étendre l'objet social et de compléter l'article 3 des statuts par le texte suivant, en l'insérant après l'alinéa 1

«La société a également pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit :

1. - la mise en garantie, hypothécaire ou non hypothécaire, de tous biens meubles ou immeubles appartenant à la société pour autrui,

- la location de tous biens de la société et notamment donner à bail commercial,

2 - l'exploitation de tous établissements ou de tous commerces à usage de salons de thé, cafétarias, restaurants, tavernes, ou toutes autres exploitations ayant un rapport direct ou indirect avec ces établissements ou commerces,

- l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la distribution, la représentation (en gros ou au détail) de toutes boissons généralement quelconques, tant alcoolisées que non alcoolisées, et entre autres: bières, vins, eaux, cafés, jus de fruits, et caetera,

- la vente, la préparation et la distribution en gros et en détail de toute denrée alimentaire et notamment de tous plats cuisines de restauration, buffet froid, plats à emporter, pâtisserie, boulangerie, biscuiterie et autres produits alimentaires de restaurants et de salons de thé

- toutes activités liées à la gestion et à l'exploitation d'hôtels ou de chambres d'hôtes

3. le commerce (en gros ou au détail) de fruits et légumes et d'alimentation générale, en un lieu fixe, sur des marchés ou de manière ambulante, en ce compris l'exploitation d'un « night-shop »

4 - l'exploitation d'une entreprise de taxis, y compris la centralisation des appels téléphoniques et de transmission pour taxis, la location de véhicules sans chauffeur

- l'entreprise de livraison (rapide) de courriers et de petits colis de moins de cinq cents kilos

5 - le commerce (l'achat et la vente) en gros et au détail de tous biens meubles, articles de cadeau, objets et accessoires de décoration d'intérieur et d'extérieur de quelque nature que ce soit en ce compris le mobilier de jardin et de bureau;

- le commerce (l'achat et la vente) de détail (ou en gros) en fleurs, plantes d'ornements, verrerie et céramique, mobilier, dinanderie, ferronnerie pour l'ornementation (articles cadeaux), et travaux horticoles

- l'achat, la vente, l'importation et l'exportation, en gros et au détail, de toutes marchandises et de tous produits liés au secteur de l'artisanat, antiquités, de la peinture, du bricolage, de bijoux, de parfumerie, de maroquinerie, de vêtements, de boisson et d'alimentation (à l'exception des activités de traiteur)

6 Toutes les opérations généralement quelconque se rapportant à

- toutes activités de nettoyage, d'antiseptie, de prophylaxie, d'assainissements, d'entretien, de remise à neuf, de désinfection de bâtiments tant à l'intérieur, qu'à l'extérieur de même que le nettoyage et le lavage de vitres, de façades, de sols, de corniches, de plafonds, de faux plafonds, de canalisations de conditionnement d'air, ou autres

- l'achat , la distribution, la vente , la location de tout matériel de nettoyage ou d'entretien, neuf ou d'occasion,

- le commerce de toute fourniture se rapportant à l'activité d'entretien et de nettoyage

7. - Le dépannage, l'achat, la vente, l'installation de tous matériels électroniques et mécaniques, hi-fi, télévision, ordinateur, systèmes intégrés, .

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto

Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la greffière ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso

Nom et signature

8. - la conception, la mise en application et la commercialisation de services informatiques et de tous systèmes de programmation s'y rapportant

- la mise à disposition sous quelque forme que ce soit, notamment la location et la vente (en gros ou en détail) d'ordinateurs et de produits se rattachant à l'équipement de ceux-ci, en particulier de logiciels d'application, de papiers, etc

- la maintenance et le développement de tout matériel informatique, photographique, audio-visuel, multimédia ..

- la conception et l'installation de sites informatiques

- le commerce de tous accessoires et produits dérivés ou publicitaires liés aux activités prédécrites

9. - L'exploitation de salon de coiffure pour hommes, femmes et enfants, salon de bronzage, de l'esthétique des cheveux et de la peau, et toute activité relative au soins du cheveux et de la peau (et ne ressortant pas du domaine médical ou pharmaceutique) et de l'esthétique de manière générale, la commercialisation, la vente en gros ou en détail de produits capillaires et de bronzage et de tout produit se rapportant directement ou indirectement à la coiffure.

- La vente et l'achat en gros ou au détail de produits de beauté, d'articles de toilette, de parfums, de produits cosmétiques, savons, perruques, produits et appareils divers pour coiffeurs, bijoux de fantaisie, et de tout autres produits se rapportant directement ou indirectement à ces domaines

10. - L'import, l'export et la représentation commerciale, tant en Belgique qu'à l'étranger, de tous biens de quelque nature que ce soit

- l'achat, la transformation, la location, la vente, l'importation et l'exportation de tout matériel et mobilier pouvant servir et nécessaire à son activité

La société peut réaliser son objet social pour son compte et pour compte de tiers, en tous lieux, de toutes les manières et selon les modalités qui lui paraissent les mieux appropriées »

• L'assemblée a décidé de convertir le capital de deux millions cinq cent mille (2.500 000 frs) francs belges en soixante et un mille neuf cent septante-trois euros trente-huit cents (61 973,38 €) représenté par cent actions sans désignation de valeur nominale représentant chacune un/centième de l'avoir social

• La situation active et passive de la société faisant apparaître que l'actif net de la société se trouve réduit à un montant inférieur au capital social minimum, sans toutefois être inférieur à ceux prévus aux termes de l'article 633 du Code des sociétés, l'assemblée a confirmé pour autant que de besoin, la continuité des activités nonobstant la situation active et passive prédécrite.

• L'assemblée a décidé de transférer le siège de la société qui était fixé à 4280 Hannut, rue Jean Mottin, 18, pour le transférer à 1020 Bruxelles, avenue des Pagodes, 47

• Suite aux résolutions qui précèdent et à l'adoption du nouveau Code des sociétés, l'assemblée générale a mis à jour les statuts

• L'assemblée a renommé pour une durée de 6 années en qualité d'administrateurs

- Madame Maria VERONESI, domiciliée à 1020 Bruxelles, avenue des Pagodes, 47,

- Monsieur Antonio BONGIORNO, domiciliée à 1020 Bruxelles, avenue des Pagodes, 47,

- Monsieur Salvatore BONGIORNO, domicilié à 7000 Mons, rue d'Egmont, 10/32

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle de 2010. Le mandat des administrateurs est gratuit, sauf décision contraire de l'assemblée générale délibérant à la simple majorité des voix

Le conseil d'administration étant constitué des trois administrateurs prénommés a appelé aux fonctions d'administrateur-délégué, Monsieur Salvatore BONGIORNO, prénommé, qui a accepté cette fonction. Son mandat est gratuit, sauf décision contraire du conseil d'administration

Pour extrait analytique conforme

Dépôt simultané d'une expédition de l'acte, du rapport de la gérance et des statuts coordonnés

Renaud GRÉGOIRE, notaire